

## CONDUCTEUR ROUTIER

# Les règles de prise en charge

Vous voulez travailler dans le transport de marchandises ou le transport de voyageurs ?  
 Vous êtes intéressé par une formation de conducteur routier ?

### TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR...

#### Priorité aux titres professionnels

**Véritable atout pour votre évolution**, le titre professionnel (TP) vous permet de suivre une formation complète et d'**obtenir une certification reconnue**.

- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur (TP porteur)
- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules (TP tous véhicules)
- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs (TP voyageurs)

équivalent  
**Permis C  
 + FIMO  
 + ADR**

équivalent  
**Permis CE**

équivalent  
**Permis D  
 + FIMO**

*En fonction de votre projet et de votre profil, le Fongecif peut également financer un permis C, CE ou D complété par la FIMO (formation initiale minimum obligatoire).*

#### 1 dossier CIF = 1 TP ou 1 permis + FIMO

Vous devez remplir un **dossier de demande de prise en charge par formation**.  
 Votre demande ne peut concerner qu'un seul TP ou un seul permis + FIMO.

*Exemples :*

	OUI	NON
une demande de TP Porteur	✓	
une demande de permis C + FIMO	✓	
une demande de permis CE	✓	
une demande de FIMO	✓	
une demande de permis C + CE + FIMO		✓
une demande de TP Porteur + permis CE		✓



*Déposer un dossier ne garantit pas que son financement soit accordé par le Fongecif.*

## À savoir pour une demande complémentaire

Vous devez avoir travaillé comme conducteur(trice) routier pendant **3 mois minimum** entre le moment où vous obtenez un titre professionnel porteur ou un permis C et votre **demande pour une formation complémentaire**.

Exemple :

J'obtiens  
mon **TP porteur**

Je travaille pendant trois mois  
comme conducteur(trice) routier

Je peux faire une demande  
pour un **permis CE**  
si nécessaire

## Mettez toutes les chances de votre côté

Le Fongecif Île-de-France finance en priorité les demandes dont le projet professionnel est **précis et cohérent**.

- La formation que vous demandez correspond :
  - à votre projet : la formation correspond au secteur d'activité ou à la spécialisation ;
  - à vos capacités : vous avez le niveau requis pour réussir ;
  - au marché de l'emploi : il y a des opportunités d'emploi dans ce secteur.
- Vous avez une bonne connaissance :
  - du métier visé, de ses contraintes et de ses spécificités ;
  - de la formation qu'il faut pour y parvenir.

### OBLIGATOIRE

Le Fongecif Île-de-France porte une attention particulière à la sélection des candidats réalisée par les organismes de formation.

Un « compte-rendu d'entretien individuel préalable à l'entrée en formation » est :

- à compléter par l'organisme de formation (téléchargeable sur le site [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)) ;
- à joindre à votre dossier de demande de CIF.

### POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :

- > **Téléphonez au 01 44 10 58 58**  
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- > **Rendez-vous dans notre Espace conseil**  
Place Johann Strauss (Paris X<sup>e</sup>)  
Horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 18 h,  
jeudi de 12 h à 18 h
- > **Connectez-vous sur [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)**